



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02615

Numéro SIREN : 802 069 104

Nom ou dénomination : 1850 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/026251

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

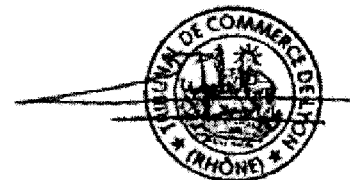
g6251

Dénomination : 1850 PARTICIPATIONS
Adresse : 17 avenue Gambetta 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B02615
n° d'identification : 802 069 104

n° de dépôt : A2017/026251
Date du dépôt : 22/09/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
31/03/2017



4921463



4921463

1850 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 17 avenue Gambetta, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
802 069 104 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2016** s'élevant à **768 060,35 euros** de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	768 060,35 euros
Absorption des pertes antérieures	332 213,20 euros
Solde	<u>435 847,15 euros</u>
A la réserve légale	15 000,00 euros
Solde	<u>420 847,15 euros</u>
A titre de dividendes	420 000,00 euros
Soit 28,00 euros bruts par action	
Le solde	<u>847,15 euros</u>

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 847,15 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2016** non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 420 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2016** qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
p/la société **OOVERTURE**
Ignace VANTORRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ignace VANTORRE', written over the printed name.